

Maison des Francophonies
Toulouse-Midi-Pyrénées

“Villa Résidence” 64 bis, rue Ernest Renan - 31200 Toulouse
Courriel : maisondesfrancophonies.mp31@aol.com



Présente son...



“Concours de poésies”

- 2024 -



Maison des Francophonies Toulouse-Midi-Pyrénées

Courriel : maisondesfrancophonies.mp31@aol.com



CONCOURS DE POESIES "2024"

Sur le thème :

« Les Trésors cachés... des Quartiers Toulousains »

Pour cette année 2024, la « **Maison des Francophonies** », de Toulouse-Midi-Pyrénées, propose son « Concours de Poésies ».

Obligatoirement le poème sera d'un format court. Un maximum de 600 mots, titre compris. Il s'ouvre à toutes et tous.

Son thème prendra pour assise l'un de nos quartiers toulousains, en mettant en valeur soit ses rues, ses monuments, ses secrets d'hier et d'aujourd'hui, sa manière de vivre... son histoire.

40 poèmes seront sélectionnés, pour faire partie d'une « *Soirée de lecture* » dans un théâtre toulousain, pour une représentation voire plus. Chaque participant recevra un témoignage symbolique d'accréditation, dès réception de son poème.

Par catégorie, au nombre de 4, chaque vainqueur, recevra un Trophée. Les 36 autres lauréats recevront un Diplôme d'Honneur.

Règlement :

Article 1 : L'association « **Maison des Francophonies** » Toulouse-Midi-Pyrénées organise, du 15 mars au 30 juin 2024, un concours de poésies, en langue française, ouvert à toutes et tous, dès l'âge de 8 ans. *La participation à ce concours est gratuite.*

Article 2 : Chaque participant, toulousain ou pas, devra écrire un poème qui mettra, obligatoirement, en valeur et nommera un quartier toulousain, dont la liste est à la suite, de ce règlement.

Article 3 : Les participants devront proposer un poème inédit, jamais publié, comprenant au moins une fois, le nom dudit quartier.

Il pourra prendre en compte son histoire, le personnage qui a donné son nom à l'une de ses rues, un monument, un exploit sportif, une fête symbolique, une relation humaine, artistique, un souvenir, et autres... Tel qu'il est indiqué en introduction, dudit règlement.

Article 4 : Le concours est ouvert à toutes et tous, à l'exclusion des organisateur.rices et des membres du jury. Il est libre et gratuit.

Chaque auteur ne pourra présenter qu'un seul texte et se porte garant de la présentation d'une œuvre originale, inédite et libre de droits. Les participants pourront concourir dans l'une des catégories suivantes :

- **Catégorie 1 :** Enfants entre 8 et 10 ans,
- **Catégorie 2 :** Enfants entre 11 et 14 ans, *
- **Catégorie 3 :** Adolescents de 15 à 18 ans, *
- **Catégorie 4 :** Adultes

Article 4 : Le poème sera écrit en français, dactylographié, 600 mots au maximum, titre compris.

Il sera réalisé, selon les préconisations suivantes :

- Présentation, format A4,
- Police de caractère Arial, Times ou Georgia,
- Corps 12...
- Il comportera un Titre.

Le document ne doit porter aucune mention du nom de l'auteur, ni indication permettant de l'identifier, par l'un des membres du jury. *Il est conseillé d'apporter un soin particulier à l'orthographe, et au besoin d'utiliser un correcteur orthographique.*

A réception, les textes feront l'objet d'une anonymisation et d'une détection anti-plagiat, avant envoi aux membres du jury. Malgré notre contrôle, si tel était le cas, le candidat en portera seul la responsabilité juridique.

Article 6 : Toute participation implique dans un seul et unique envoi, et par courriel uniquement, de fichiers distincts : **1** pour le « Poème », **1** pour le bulletin d'inscription, qui de fait confirme l'acceptation du règlement, le tout, compatible avec le format Word (pdf non accepté).

Un avis de réception sera transmis à chaque participant par retour de courriel.

** Les participants, âgés de moins de 18 ans, (mineurs) devront compléter, chaque document de leur dossier, par le*

Nom et Prénom de l'un de leurs parents. De la signature + la copie d'une pièce d'identité... de ce dernier.

Article 7 : Les textes, accompagnés du bulletin d'inscription, devront nous parvenir avant le 30 Juin 2024, minuit, date de clôture du concours à l'adresse courriel suivante :

maisondesfrancophonies.mp31@aol.com,

▪ *Chaque participant recevra un témoignage d'accréditation.*

▪ *Les organisateurs se réservent le droit de retirer, de la sélection, tout poème qui ne respecterait pas le règlement, les règles de courtoisie, de respect, voire même simplement du droit commun.*

Article 8 : Publication et droits : les 40 Poèmes récompensés, pourront faire l'objet d'une brochure/programme, vendue lors de la soirée théâtrale. **Elle sera publiée** par la « **Maison des Francophonies** » Toulouse-Midi-Pyrénées.

Sur les Poèmes primés, les lauréats cèdent à l'association l'intégralité des droits d'auteurs. La cession est consentie à titre gracieux et n'a pas de caractère exclusif. Cela signifie que le lauréat reste propriétaire de son texte, mais qu'il permet à l'association de le publier, lors de cette soirée, sans verser de droits d'auteurs, autres que les prix attribués. Si un texte primé devait être publié, par ailleurs (*livre, presse, réseaux sociaux...*), il sera fait mention de sa publication originale dans l'ouvrage publié par la « **Maison des Francophonies** » Toulouse-Midi-Pyrénées, édition 2024.

Article 8 : Les **Lauréats** seront désignés par un jury indépendant composé de **personnalités toulousaines** et au-delà.

Le jury est présidé par Madame Danièle Alazet, vice-Présidente de l'association « **Maison des Francophonies** » Toulouse-Midi-Pyrénées. Il est composé de 10 personnes choisies par ladite association, pour leurs connaissances de notre ville de Toulouse, d'hier et d'aujourd'hui, de nos quartiers et leur engagement à défendre notre langue : le Français.

Article 9 : Prix et attributions mettront en valeur 10 textes, par catégorie. Soit **40 Poèmes et leurs auteurs** qui seront sélectionnés pour faire partie d'une « **Soirée de lecture** » dans un théâtre toulousain. Ce sont leurs auteurs qui les présenteront au public toulousain, voire même dans d'autres communes.

Si la soirée est filmée, encore une fois, les auteurs et acteurs du moment, abandonnent à l'association, « Maison des Francophonies » Toulouse-Midi-Pyrénées, et à titre gracieux, tout droit de diffusion ou de reproduction.

Article 10 : Chaque Lauréat recevra un « **Diplôme d'Honneur** ».

Article 11 : Sera désigné un vainqueur par catégorie. Il recevra un **Trophée « Maison des Francophonies »...**

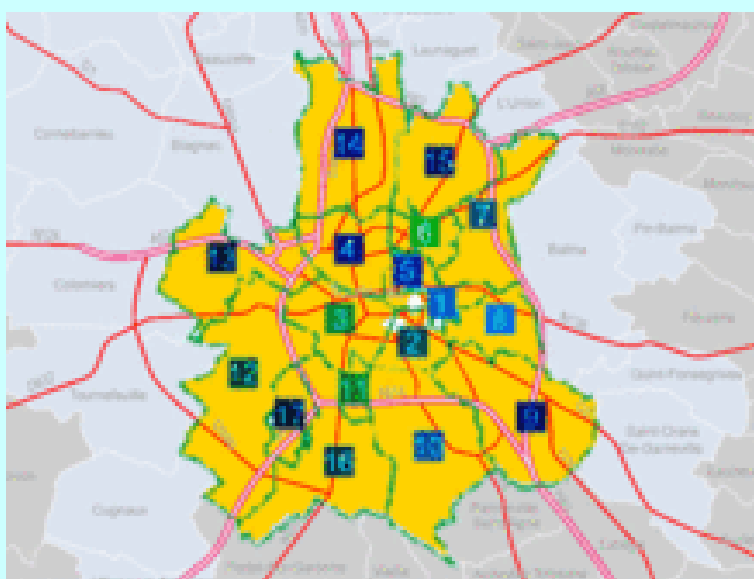
Article 12 : Force majeure : Les organisateur.rices se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce concours si des circonstances extérieures venaient à les contraindre.

Article 13 : La participation au concours vaut acceptation du présent règlement proposé par l'association organisatrice de l'événement : « **Maison des Francophonies** » Toulouse-Midi-Pyrénées

Concours de Poèmes...

Thème :

« **Les Trésors cachés... des Quartiers Toulousains** »



En 2001, la ville de Toulouse est découpée en 17 grands quartiers, animés par des conseils de quartiers, tels qu'ils avaient été encouragés par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. Ils possèdent chacun une mairie de quartier et un maire délégué.

Quartier n° 1 : Capitole ; Daurade ; Bourse ; Esquirol ; Saint-Georges-Occitane ; Saint-Aubin ; Dupuy ; Port Saint-Sauveur ; Guilhemery ; Pinel ; Bonheure-Sauveur ; Guilhemery.

Quartier n° 2 : Saint-Etienne ; Dalbade ; Carmes ; Salin ; Saint-Michel, Le Busca ; Crampel ; Montplaisir ; Les Récollets ; Parc Toulousain.

Quartier n° 3 : Saint-Cyprien ; Patte d'Oie ; Bourrasol ; Fontaines ; Casselardit ; Fer à Cheval ; Rapas ; Arènes, TOEC ; Fontaine-Lestang.

Quartier n° 4 : Amidonniers ; Minimés ; Sept Deniers ; Béarnais ; Compans-Caffarelli ; Ponts-Jumeaux.

Quartier n° 5 : Chalets ; Concorde ; Bayard ; Belfort ; Riquet / Péri ; Arnaud-Bernard ; Matabiau ; Université ; Saint-Sernin / Taur ; Victor-Hugo.

Quartier n° 6 : Bonnefoy ; Raisin ; Négrenéys ; Mazades.

Quartier n° 7 : La Gloire ;

Colonne ; Jolimont, Roseraie, Amouroux ; Soupetard, Gramont ; Montredon ; Argoulets ; Marengo.

Quartier n° 8 : Côte Pavée ; Ayga, Moscou ; Quartier du château de l'Hers ; Limayrac.

Quartier n° 9 : Montaudran ; La Terrasse ; Pont des Demoiselles ; Saouzelong ; L'Ormeau ; La Grande Plaine ; Parc du Canal ; Le Palays ; Lespinet.

Quartier n° 10 : Saint-Agne ; Île du Ramier ; Empalot ; Jules-Julien ; Rangueil ; Pech-David ; Pouvourville.

Quartier n° 11 : Croix de Pierre ; Oustalous ; Sainte-Cécile.

Quartier n° 12 : Les Pradettes ; Saint-Simon ; Lardenne ; Barigoude ; Les Capelles ; BassoCambo.

Quartier n° 13 : Saint Martin du Touch ; Purpan.

Quartier n° 14 : La Salade ; Lalande ; Ginestous ; La Glacière.

Quartier n° 15 : Croix-Daurade ; Paleficat / Virebent ; Rixens ; Les Izards-Trois Cocus ; Borderouge ; Grand Selve ; Barrière de Paris ; Montblanc.

Quartier n° 16 : Papus ; Tabar ; Bordelongue ; Lafourguette ; La Faourette ; Bagatelle ; Desbals ; La Cépière.

Quartier n° 17 : Mirail-Université ; Reynerie ; Bellefontaine.



“Qui a le pouvoir d’agir, a le devoir d’agir”



Maison des Francophonies
Toulouse-Midi-Pyrénées

“Qui a le pouvoir d’agir, a le devoir d’agir “



Bulletin de participation
au Concours de poésies, sur le thème :
« Les Trésors cachés... des quartiers Toulousains »

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Pays :

Participe dans la Catégorie :

- Titre de son poème :
- Certifie avoir lu le règlement général, et en respecter les règles.....

Cadre jaune, réservé aux organisateurs



Signature du candidat(e)



A l'attention des enfants qui concourent dans l'une des trois premières catégories

Nom : Prénom :

De l'un des parents...

Signature :

Document, dûment rempli, à envoyer à l'adresse courriel suivante :
maisondesfrancophonies.mp31@aol.com